

Kigali, le 16 juin 1961

N° 51080/350

Réf. n° :

Annexe :

Objet : Avances Pyrèthre

Monsieur le Ministre de l'Agriculture
Kigali,
C.P.I. à Monsieur le Chef du Service
des A.E.-Usumbura
C.P.I. à Monsieur l'Administrateur de
Territoire à Ruhengeri
C.P.I. à Monsieur LANGUY-Ruhengeri

Monsieur le Ministre,

RUHENERGI



J'ai l'honneur de vous faire connaitre que sur des avances totales de 4.636.800 fr accordées aux cultivateurs de pyrèthre, 2.440.000 fr ont été avancées à la REPYRU et 2.196.800 fr aux colons.

Sur ces 2.440.000 fr, la Repyru a exporté 107.678 Kg de fleurs de sorte que son remboursement s'élève à 1.076.780 fr soit 44% des sommes empruntées. D'un autre côté, son rapport de mai 1961, établi le 11 juin 1961, indique une encaisse de 613.796 fr mais stipule que les salaires d'avril et de mai ne sont pas payés. J'estime donc que la Repyru, à moins qu'elle n'ait un stock important de fleurs en magasin, est dans une situation difficile.

Quant aux colons, sur les 2.196.800 fr reçus, ils ont remboursés par leurs exportations la somme de 1.519.030 fr soit 71% de leurs emprunts.

Pour le Ministre
Le Secrétaire d'Etat J. DE MAN

N° 1498	Afri.
DATE	20. 6 61
TRA PAR	A. T.
VISAS	5.